

1 LES SECTEURS CONCERNÉS

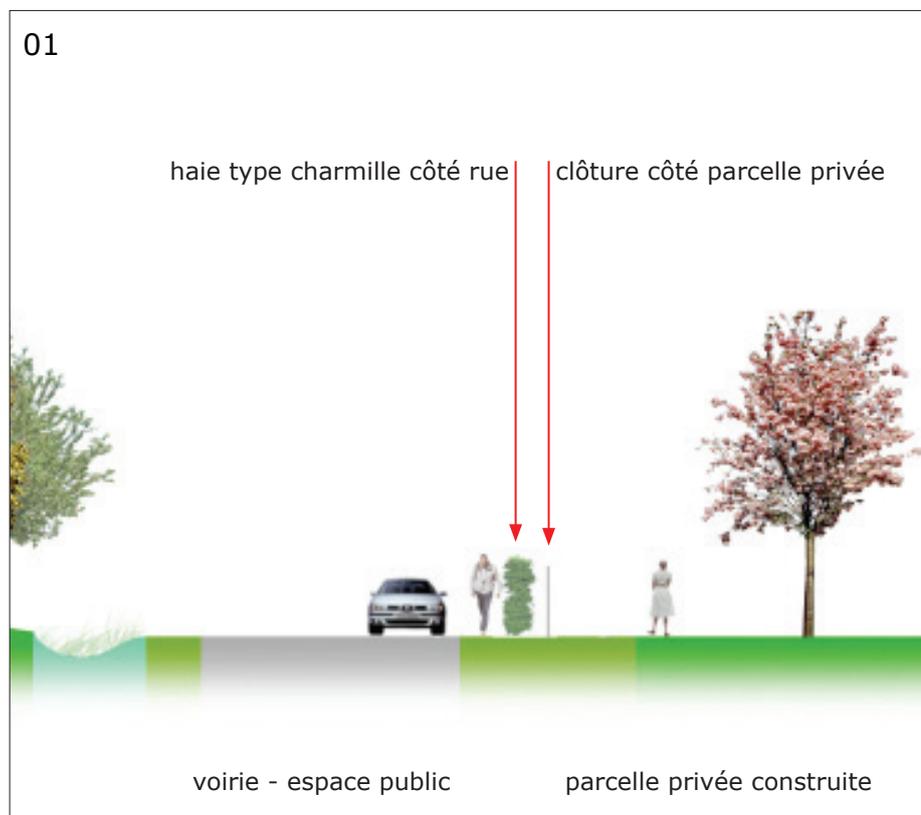
Les orientations d'aménagement concernent trois terrains. Le premier est situé dans la continuité du lotissement des Genets, le deuxième concerne l'extension de l'usine Clément et des ateliers municipaux et enfin le dernier correspond à l'agrandissement du village vacances.

SECTEUR 1 : Terrain dans la continuité du lotissement des Genets

Ce terrain est situé dans la continuité du lotissement existant des Genets.

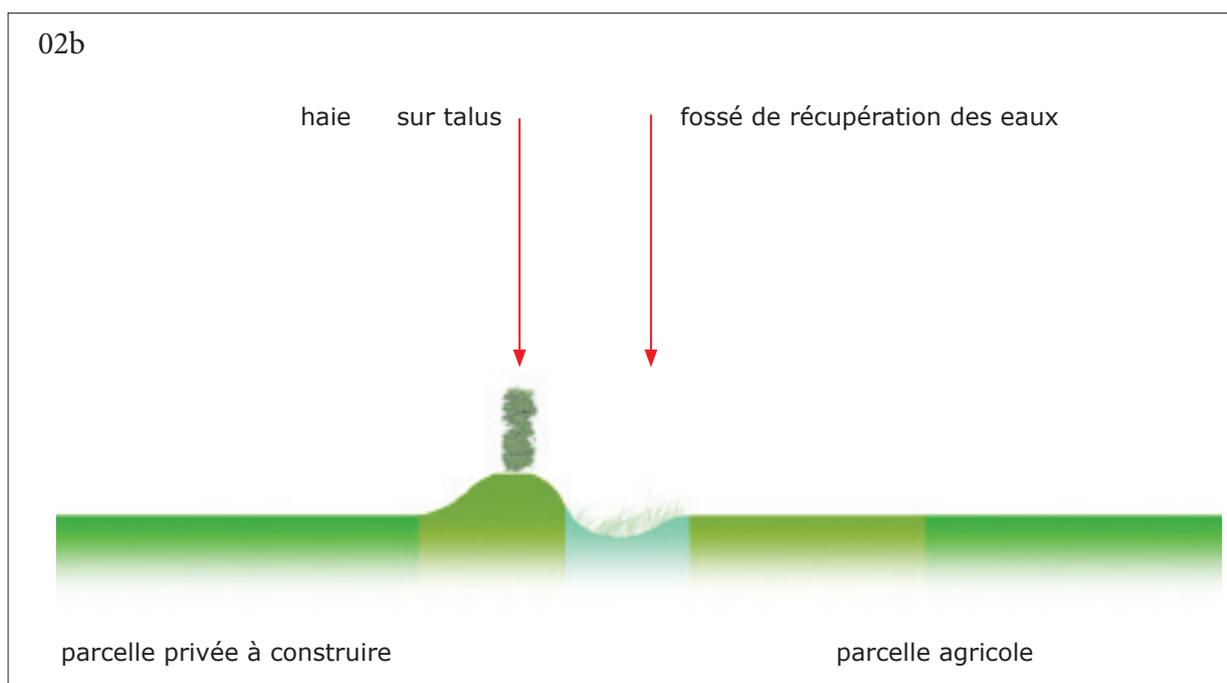
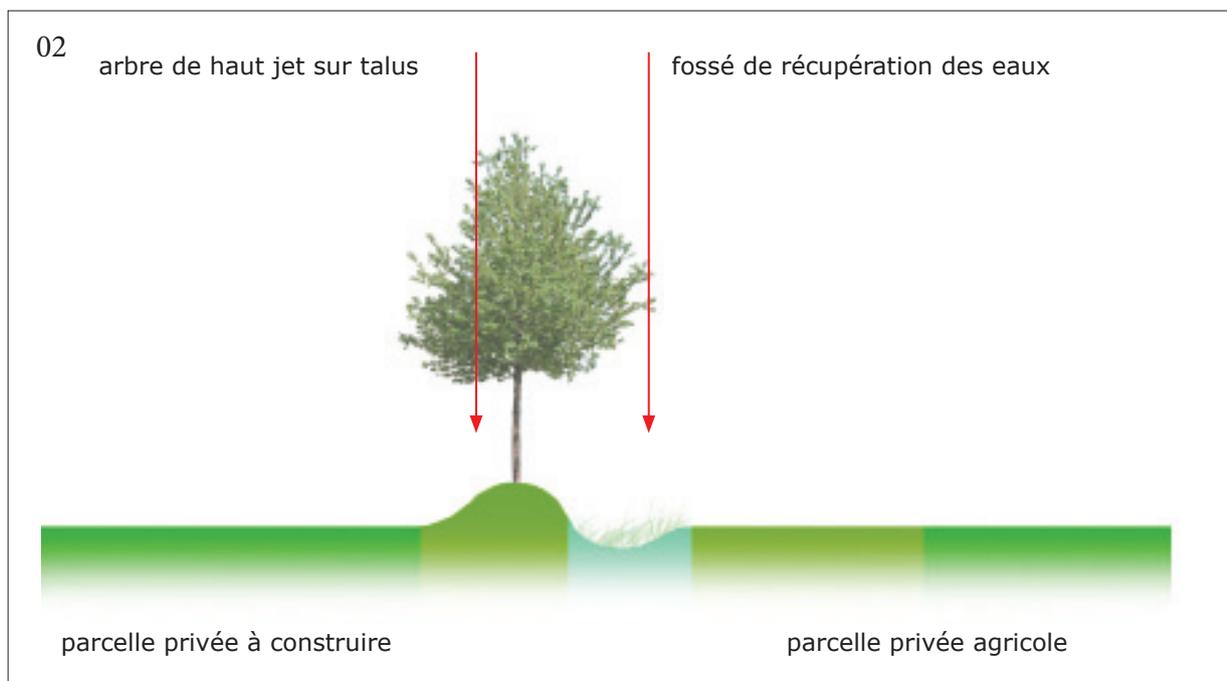
- *Gestion des limites entre la route et les lots.*

Cette limite sera obligatoirement plantée d'une haie côté voirie avec le cas échéant une clôture qui sera installée côté maison.(cf croquis 01)



- Caractéristique des fonds de parcelles :

Les fonds de parcelles côté espace naturel devront être traités avec un talus planté soit d'arbres de haut jet soit par une haie type charmille. Ce talus s'accompagnera d'un fossé de récupération des eaux de ruissellement (cf croquis 02 & 02b)



SECTEUR 2 : Terrain pour l'extension de l'usine Clément et la construction d'atelier municipal

Compte tenu de la situation en entrée de ville de ce terrain nous avons souhaité l'accompagner d'une végétation qualitative qui marque la limite entre le domaine urbanisé et le domaine agricole

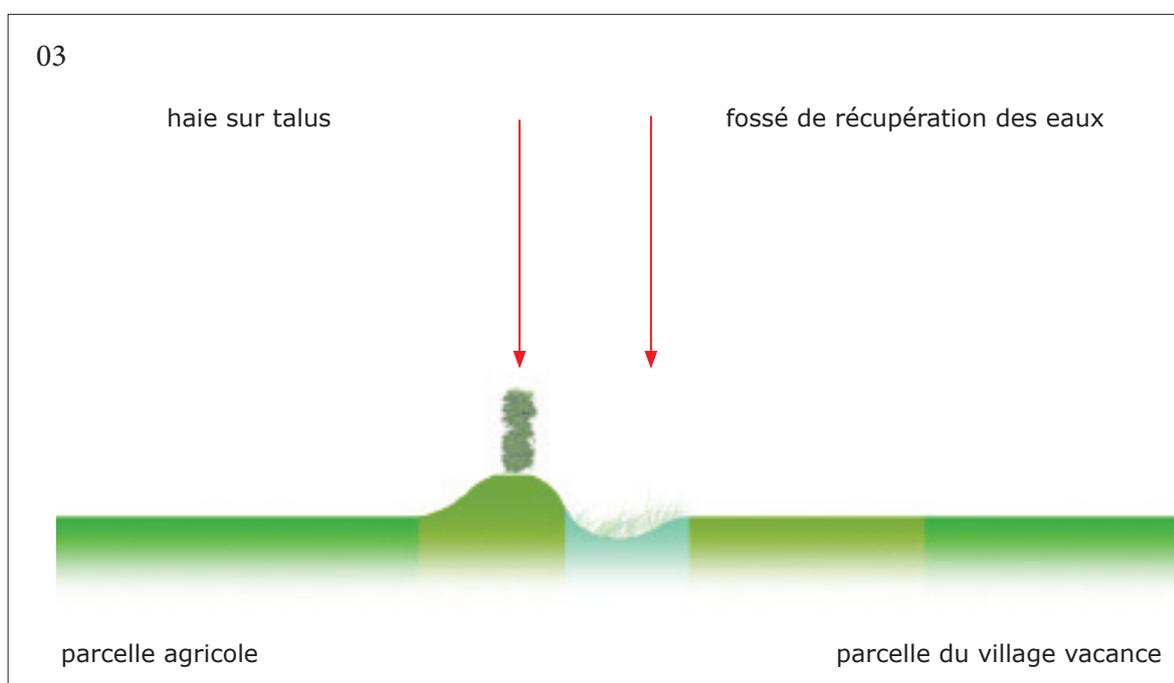


SECTEUR 3 : Terrain pour l'extension du village vacances

Ce terrain est bordé par un chemin très passant qui devra s'accompagner de plantation de haut jet dans la continuité de ce qui est déjà présent plus au sud.

La pointe de la parcelle sera aménagée avec une mare qui s'accompagnera d'un bosquet d'arbres de haut jet.

La limite entre l'espace agricole et le terrain sera aménagée avec des plantations et un système de fossé de récupération des eaux (cf croquis 03)



PLANTATION D'ARBRES EN ALIGNEMENT



PLANTATION D'UN BOSQUET
ET CRÉATION D'UNE MARE

BANDE SÉPARATIVE AVEC L'ESPACE AGRICOLE
COMPOSÉE D'UN FOSSÉ (L. ENV 1,50 M.)
ET D'UN TALUS PLANTÉ DE HAIES MIXTES (L. ENV 1,50 M.)